



Assurances invalidité de la banque

Par **tomie0161**, le **09/09/2009** à **13:30**

Bonjour, je suis détentrice d'un compte préférence au credit mutuel. J'ai été mise en invalidité total en mars 2009. Voilà que l'assureur me dit que comme j'étais en arrêt maladie depuis mars 2007 tout ce que j'ai débloqué c'est à dire mon disponible, ils ne le prennent pas en compte. Je n'étais bien sûr pas informée de cela. Est-ce normal? et que dois-je faire? La banque continue bien sûr de me prélever mes échéances comme à l'accoutumée.